

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 19 février 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1294-2024 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 4 167 500 \$ ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
 - a. l'avis d'opportunité de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 mars 2024; et
 - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 22 mars 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 5 avril 2024.

La greffière,

M^e Stéphanie Déraspe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 5 avril 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 5 avril 2024.

La greffière,

M^e Stéphanie Déraspe